



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 13 janvier 2026**

Lieu : Communauté de Communes Plateau de Frasne et Val du Drugeon

Date de la convocation : 06/01/2026

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

7

Nombre de suffrage exprimés

9

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et Val du Drugeon, sous la Présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Jean Marc GROSJEAN représentant pour la CCGP est également excusé.

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 09 décembre 2025 2
2. Préparation des orientations budgétaires 2
 - 2.1 Budget Principal 2
 - 2.2 Budget annexe LIFE Climat 10
 - 2.3 Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 12
3. Convention relative aux interventions dans la forêt communale du Forbonnet (Frasne) EPAGE/CFD/commune de Frasne/ONF 12
4. Acquisition Foncière : Fourcartier – ZC0049 – Longevilles Mont-d'or 12

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux membres du bureau et leur présente ses meilleurs vœux.

1. Approbation PV du 09 décembre 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

2. Préparation des orientations budgétaires

2.1 *Budget Principal*

2.1.1 Clôture des comptes 2025

Monsieur Olivier BILLOT présente le résultat des comptes :

+	SYNTHÈSE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Recettes de fonctionnement courant	917 692,29	1 051 320,32	1 463 072,39	1 657 790,72	2 133 136,85	1 929 445,48	1 873 939,04
	Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	968 963,66	990 670,60	1 165 652,01	1 435 194,40	1 462 098,17	1 654 714,07	1 737 153,57
	Epargne de gestion	-51 271,37	60 649,72	297 420,38	222 596,32	671 038,68	274 731,41	136 785,47
	Résultats financiers	-10 890,48	-17 937,09	-9 407,87	-9 466,52	-5 594,23	-3 162,24	-4 127,73
	Résultats exceptionnels	-1 921,40	-5 171,65	6 365,74	-3 065,07	0,00	-2 229,60	763,79
	Epargne brute	-64 083,25	37 540,98	294 378,25	210 064,73	665 444,45	269 339,57	133 421,53
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	33 809,03	443 993,09	32 098,55	21 781,43	22 338,80	22 913,85	23 507,19
	Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-97 892,28	-406 452,11	262 279,70	188 283,30	643 105,65	246 425,72	109 914,34
	Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	2 021 014,29	733 489,82	1 300 110,17	1 813 879,56	939 569,94	830 726,89	1 686 397,92
	dont remboursement du 16449	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	1 198 430,41	1 443 927,74	625 997,69	744 683,47	650 016,27	716 770,36	1 810 013,58
	Besoin de financement	822 583,88	-710 437,92	674 112,48	1 069 196,09	289 553,67	113 956,53	-123 615,66
	Emprunts nouveaux	1 300 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	379 523,84	303 985,81	-11 832,78	-880 912,79	353 551,98	132 469,19	233 530,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	766,80	7 100,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)	379 523,84	303 985,81	-11 832,78	-880 912,79	353 551,98	133 235,99	240 630,00
	Résultat reporté de l'exercice N-1	548 140,85	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,76	879 373,27	1 012 609,26
	Résultat de l'exercice N au 31/12	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,93	692 456,74	1 012 609,26	1 253 239,26
	Résultat de l'exercice net des RAR	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,93	590 349,22	1 034 487,94	1 253 239,26
	Dette au 31 12	1 566 193,75	1 122 200,66	1 490 102,11	168 320,68	145 981,89	123 068,04	99 560,85
	Capacité de désendettement	-24,44	29,89	5,06	0,80	0,22	0,46	0,75
	Endettement Net Bancaire	1 266 190,97	-443 993,09	367 901,45	-21 781,43	-22 338,80	-22 913,85	-23 507,19
	Endettement Net (bancaires et autres organismes)	1 266 190,97	-443 993,09	367 901,45	-21 781,43	-22 338,80	-22 913,85	-23 507,19
	Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnem	340	431	373	83	170	220	259
	Fonds de roulement en jours de dépenses réelles totales	109,97	201,01	174,99	36,95	102,60	145,02	130,73

Monsieur Jean-Claude GRENIER demande s'il est possible d'afficher les recettes en face des dépenses de Personnel, monsieur Cyril THEVENET lui indique que celles-ci sont indiquées un peu plus loin dans le rapport.

Monsieur Jean-Claude GRENIER souhaite connaître l'excédent lié au PI, Monsieur THEVENET répond qu'il est de 614k € pour l'investissement et de 150 k€ pour le fonctionnement.

Les élus demandent que le volet budgétaire lié à la prévention des inondations soit bien identifié par rapport au « reste » des missions .

Il conviendra également de bien expliciter que le résultat de 1,2M € d'excédent d'investissement intègre 800k € de soulte de l'Etat pour le barrage.

Monsieur Olivier BILLOT souhaite rappeler que nous sommes à cotisations constantes depuis 2023.

2.1.2 Budget général – section de fonctionnement

2.1.2.1 Les études, bilan 2025 et perspectives 2026

Animation SAGE (financements 70 %) :

- Etude prospective changement climatique sur la ressource en eau, engagée en 2023 et terminée en 2025 (plan d'adaptation au changement climatique validé en CLE du 09/01/2025). L'écriture du PTGE qui en découle est en cours. Le PTGE qui en découle est en cours de rédaction et sera proposé à la validation de la CLE le 24 février prochain.
- Réalisation d'une synthèse des connaissances des ressources karstiques majeures et de définition des études de connaissance à mener (définition des zones de sauvegarde en priorité et estimation des potentiels d'exploitation sur les plans quantitatifs et qualitatifs) : compte tenu de la vacance de poste plusieurs mois en 2025, le travail a pu être repris en fin 2025 et sera réellement engagé en 2026. Le montant estimatif est de l'ordre de 60 k€.

Gestion des milieux aquatiques (financements 70 %)

- Etude Jougnena, pratiquement finalisée en 2025.
- Compléments études qualité eau sur affluents haute loue, engagée en 2024, terminée en 2025
- Cartographie thermique Loue, engagée en 2023, terminée en 2025 : rendu fait en commission GEMA
- Etude diagnostic du ruisseau de la Goulue (Cussey sur Lison) et du Bief de caille (Ronchaux, Brères), lancée en 2025 se poursuivra sur 2026.
- Etude AVP pour la restauration du bief noir (Longeville – Amathay Vésigneux), démarrage prévu initialement en 2025 mais projet global incluant enjeux réduction pollutions domestiques à présenter aux nouveaux élus en 2026

Prévention des inondations

- Etude hydraulique du Dahon à Valdahon, terminée en 2025.
- Etude GEMA et PI ruisseau des Fontaines à Liesle, démarrage début 2026 (financement 70 % Agence de l'eau car GEMA et PI)

Natura 2000 (financement 100 %) :

- Renouveau cartographie des habitats de la vallée du Drugeon : bien engagé et se poursuivra sur 2026
- Cartographie des habitats des vallées de la Loue et du Drugeon, engagée fin 2025, se déroulera sur 2026 et 2027.

- Suivis naturalistes (opérations pluriannuelles)

Copil N2000 Loue Lison : BL DOCOB en ordre, et Copil Haut Doubs cet après midi

Suivi/Evaluation post LIFE (financement 80 %)

- Poursuite du programme pluriannuel

Organisation interne

L'EPAGE créé en 2019, s'est organisé, sur le plan de l'équipe administrative et technique à partir des équipes qui étaient en place dans les deux anciens syndicats de la Loue et du haut Doubs.

L'équipe s'est progressivement renforcée depuis, avec la création de plusieurs postes (technicien de rivière, animateur foncier, animateur agro-environnement).

L'équipe compte aujourd'hui 20 agents avec un fonctionnement très horizontal, La seule autorité hiérarchique est le directeur. Certains chargés de missions, de catégorie A ont des fonctions d'encadrement fonctionnel (ex : chargée de mission Natura 2000 qui encadre les missions du technicien milieu naturel) et/ou des missions de coordination/chef de projets (ex : coordonnatrice du programme LIFE ou coordonnateur de l'équipe GEMAPI).

Comme toute organisation, celle actuelle de l'EPAGE présente des avantages (peu de niveaux hiérarchiques, rapidité des décisions, autonomie et responsabilisation des agents) et certains inconvénients (pas de relai hiérarchique pour la direction et de moins en moins de temps à accorder à chaque agent en lien avec l'augmentation de la taille de l'équipe, des fonctions parfois peu lisibles pour les agents entre chargé de mission, coordonnateur etc...).

Par ailleurs, le fonctionnement avec deux antennes présente également des avantages (réactivité sur le territoire, proximité, moindres déplacements) mais aussi des difficultés qu'il faut gérer.

Enfin, il faut anticiper le départ dans quelques années d'agents expérimentés et aussi la fin du programme LIFE qui a structuré en partie l'organisation actuelle de l'EPAGE.

En lien avec l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus en mars prochain, il serait intéressant de prendre un temps pour faire le bilan de l'organisation actuelle (forces/faiblesses, menaces/opportunité) et de se projeter sur les années à venir pour réfléchir aux évolutions à envisager, ceci avec l'appui d'un organisme extérieur et dans un mode collaboratif avec l'équipe.

Un montant de l'ordre de 20 k€ TTC serait à envisager pour cette mission

Madame Béatrix LOIZON indique que dans l'Audit mené le cabinet Mazars missionné par le Département une comparaison des masses salariales et de l'organisation des structures GEMAPIENNE du département va être réalisée, ce qui pourra apporter des éléments de comparaison intéressants.

Elle souhaite ajouter, qu'au regard de son expérience en tant que présidente de Doubs tourisme, il faut aussi réfléchir aux relais hiérarchiques en cas d'absence prolongée du directeur.

Monsieur Christian VALLET souligne qu'il est primordial de solliciter les anciens élus pour connaître leur vision.

Monsieur Jean-Claude GRENIER indique qu'une réflexion sur le fonctionnement est une bonne idée. Il se pose la question sur le calendrier, les nouveaux élus devant nécessairement être acteurs. Une première étape d'entrevue avec les élus actuels lui semble cependant intéressante.

Il s'interroge concernant une possible mutualisation des services généraux à étudier (Comptabilité – Ressources Humaines).

Monsieur Olivier Billot indique ne pas être contre l'idée de mutualisation mais que le volet comptable et budgétaire doit rester au plus près de la direction.

Cyril THEVENET ajoute qu'à ce jour, il s'agit surtout de poser un diagnostic et ensuite de travailler avec les élus et l'équipe sur des évolutions éventuelles.

Gestion des données de l'EPAGE

De par ses différentes missions, l'EPAGE acquiert et gère de très nombreuses données de différentes sortes :

- Paramètres environnementaux (niveaux piézométriques, thermie, débits, données naturalistes etc...)
- Données de biodiversité (faune terrestre, faune aquatique, flore, observations opportunistes ou protocolées)
- Données SIG (zonages, cartographie d'habitats, hydromorphologie, Modèles Numériques de Terrain, PPRI...)
- Données documentaires (rapports, bibliographie, conventions, pièces de marché, ...)
- Données visuelles (photographies, vidéos, images aériennes (drone), orthophotographies, cartes mises en page, ...)
- Données administratives (base de données élus, contacts, documents RH, ...)

Du fait de l'origine de l'EPAGE par fusion de deux entités ayant des fonctionnements différents, un travail constant d'harmonisation et de gestion de ces données est en cours depuis 2019 :

- Harmonisation des couches SIG
- Standardisation des données piézo/T°C
- Mobilisation des bases régionales (Faune-BFC, Lobelia)
- Groupes de travail et réunions internes organisées depuis 2022

Néanmoins des difficultés persistent :

- Outils et formats différents selon les thématiques et les chargés de mission
- Données difficiles à croiser ou à visualiser globalement
- Travail fréquent sur des données sources (risque important d'atteinte à ces données)
- Archivage serveur parfois hétérogène
- Cycle de la donnée encore peu structuré

Il est ainsi proposé d'effectuer un diagnostic complet de la gestion des données acquises et gérées par l'EPAGE afin de photographier les pratiques actuelles, identifier les points forts et points de blocage, clarifier les besoins réels et proposer des solutions adaptées et réalistes, tenant compte de la taille de la structure.

Monsieur Philippe ALPY et Madame Béatrix LOIZON soulignent l'importance de mutualiser la bancarisation des données avec les SMIXs.

Cyril Thevenet indique qu'un contact a été pris avec la direction des usages du numérique du Département pour avoir un éclairage métier et expérimenté sur ce sujet.

Monsieur Christian VALLET évoque l'apprentissage de l'archivage qui apparaît nécessaire.

Pour cela il est proposé de se faire accompagner par un cabinet spécialisé en gestion de données. Le montant estimatif est de l'ordre de 20 à 25 k€. TTC.

2.1.2.2 Les frais de personnel

En termes d'évolution de personnel, le poste d'animateur PTGE qui a succédé au poste d'animation du contrat de bassin a été vacant plusieurs mois et a pu être pourvu à l'automne 2025.

En 2025 une embauche d'un CDD niveau master 2 pour la réalisation de l'évaluation et la mise à jour des documents d'objectifs Natura 2000 du site Vallées du Dugeon et du Haut Doubs a été décidée. Le contrat se terminera en juin 2026.

En 2026, l'EPAGE accueillera également un CDD d'un an, niveau master également pour la rédaction des plans de gestion des réserves naturelles régionales de Frasne Bouverans et la Seigne des Barbouillons.

En 2025, l'EPAGE a accueilli 3 apprentis : Romain Valpoet, en master 2 (qui a été embauché immédiatement à la suite par un EPAGE voisin), Pauline Lehman en licence pro qui a poursuivi en Master à Besançon et Gabriel Henon Cohin en BTS GPN qui a poursuivi en licence pro.

Sur l'année scolaire 2025/2026, il a été fait le choix de reprendre une seule apprentie en licence pro, basée à Ornans. Compte tenu des évolutions des conditions financières et des périodes de présence dans la collectivité, il n'y a plus vraiment d'intérêt de prendre des apprentis en master par rapport à des stages de 6 mois.

L'évolution de la masse salariale en 2026 sera conditionnée d'une part par le glissement « naturel » lié à avancement des agents et aussi du fait de l'augmentation de 3 % des cotisations CNRACL

Par ailleurs, une évolution de la masse salariale et du reste à charge pour l'EPAGE intégrant un chargé de mission communication sur 10 mois (financé à 50 % par l'Agence de l'eau) et un vacataire sur 2 mois pour procéder à de l'archivage a été modélisée pour arbitrage.

	Budget 2025 réalisé	Budget 2026
Frais de rémunération hors indemnités élus	970 621 €	1 110 374 €
Financement	590 958 €	714 645 €
Reste à Charge EPAGE	379 663 €	395 729 €

2.1.3 Budget général – section d'investissement

Gestion des milieux aquatiques :

En 2025, un important chantier de restauration morphologique du Doubs a été mené à bien entre la confluence du Dugeon et le Pont d'Arçon.

Concernant le barrage du lac de Saint Point, à la suite de la signature de la convention de transfert, le maîtrise d'œuvre pour les phases PRO et suivi de chantier a été retenu fin 2025.

Les travaux devraient donc débuter fin 2026, mais la majorité des dépenses interviendront sur le budget 2027. A noter que l'Etat a versé 80 % de la soulte (soit 800 k€ fin 2025) ce qui explique en partie l'excédent d'investissement important qui sera constaté fin 2025.

Les autres projets de travaux ont été conduits dans le cadre du budget LIFE Climat.

La 1^{ère} tranche de travaux sur le haut lizon est toujours conditionnée à l'accord des propriétaires et exploitants agricoles. Un des exploitants étant favorable, de premiers travaux devraient voir le jour en 2026.

Un projet de restauration du ruisseau de Vau à Montgesoye a été initié (AVP en régie) en 2025 et est conditionné à l'accord sur le foncier.

Enfin, pour 2026, une réflexion sera lancée pour un chantier pilote de restauration de la Furieuse, sur le secteur amont de La Chapelle sur Furieuse, avec des techniques utilisant le bois mort.

Le contexte semble favorable : peu ou pas d'usage agricole des terrains riverains, intérêt de la Fédération de pêche du Jura et de l'AAPPMA locale pour un tel projet.

Prévention des inondations / ouvrages hydrauliques

- Le Doubs à Doubs : l'APD a été validé fin 2025. Les travaux pourraient potentiellement démarrer en 2026.
JC Grenier tient à souligner l'appui et l'investissement de la commune de Doubs sur ce dossier.
- Ouvrages hydrauliques : la mise à niveau des automatismes et télégestion s'est poursuivie en 2025 sur les ouvrages de Vuillafans, Quingey et Ornans. Sur le barrage de Quingey, une mise à niveau de l'armoire électrique vieillissante sera à prévoir et sur l'ouvrage de Montgesoye, le système de commande sera sans doute à revoir également.
Enfin, la maîtrise d'œuvre pour la reprise du génie civil et de l'hydraulique de commande du barrage Rivex sera lancée en 2026.

Natura 2000

Plusieurs actions inscrites dans le nouveau contrat « vallées du Drugeon et du Haut Doubs » 2022-2026 ont été engagées en 2024, notamment de la mise en place de clôture et de dispositifs agro-pastoraux pour la mise en pâture de parcelles en marais, dont la gestion est assurée par l'EPAGE et se poursuivront en 2025.

Les autres projets d'investissements sont inscrits dans le budget annexe Life Climat

2.1.4 Evolution des cotisations

Concernant l'excédent d'investissement dégagé en 2025, il s'explique en partie :

- par la soulte de l'Etat de 800 k€ (contre 500 k€ budgété) versée fin 2025 pour le transfert du lac de Saint Point et du barrage, sachant que les dépenses correspondantes à la reconstruction du barrage ne commenceront à être engagées qu'en 2026, et surtout 2027.
- par le décalage dans le temps de certains projets

Le PPI mis à jour et la prospective financière sur 2025-2029 (voir points 2.3 et 2.4) montrent qu'un accroissement du volume d'investissement est prévu en 2026, 2027 et 2028 en lien notamment avec des travaux conséquents (travaux de restauration du Doubs à Arçon, barrage du lac Saint Point, Restauration du Haut Lizon, travaux sur la prévention des inondations notamment).

Afin de faire face à ces investissements qui dépassent les capacités moyennes annuelles de l'EPAGE, il est proposé de réaliser deux emprunts en 2027 et 2028 correspondants au montant de l'autofinancement de l'EPAGE pour la reconstruction du barrage du lac de Saint Point, soit 1.5 M€.

Il est proposé en 2026 de conserver le même niveau de cotisations qu'en 2025.

Par ailleurs au vu de la prospective budgétaire il sera sans doute nécessaire d'envisager une augmentation des cotisations à l'horizon 2027.

2.2 Budget annexe LIFE Climat
2.2.1 Clôture des comptes 2025

+	SYNTHÈSE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Recettes de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00	0,00	485 643,86	416 298,98	788 299,61
	Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 921,51	232 366,00	160 574,86
	Epargne de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
	Résultats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
	Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00	228 837,94	321 484,58	710 807,10
	dont remboursement du 16449	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 076,00
	Besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	228 837,94	321 484,58	679 731,10
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	-137 551,60	-52 006,35
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	-137 551,60	-41 806,35
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	90 332,81
	Résultat de l'exercice N au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	90 332,81	48 526,46
	Résultat de l'exercice net des RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	111 018,09	-158 263,32	48 526,46
	Dette au 31 12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Capacité de désendettement					0,00	0,00	0,00
	Endettement Net Bancaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Endettement Net (bancaires et autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnem					2 837	140	109
	Fonds de roulement en jours de dépenses réelles totales					318,27	58,72	20,05

2.2.2 Budget annexe LIFE Climat – section de fonctionnement

Des études pour un montant de 32.7 k€ T.T.C sont programmées en 2024. Il s'agit essentiellement de l'étude des relations entre les nappes AEP prélevées par la CFD à Bannans et les tourbières situées au droit de ces captages.

2.2.3 Budget annexe LIFE Climat – section d'investissement

Au niveau travaux, 5 chantiers étaient prévus en 2025, 3 ont pu être réalisés :

- Bief de la Tanche, Les Fins (démarré fin 2024)
- Tourbière du Frambourg, La Cluse et Mijoux (déboisement démarré en 2024)
- Tourbière de Métallin à Bouverans
-

Le chantier du Marais de l'Ecouland à Frasne a été notifié fin 2025 et sera réalisé début 2026

Le chantier de restauration de la zone humide du ruisseau de Nods est notifié mais en attente de lancement du fait de négociations foncières compliquées.

Enfin le projet de restauration du ruisseau des Champs des auges à Frasne sera décalé en 2026

Les études avant-projet ou AMO suivantes sont prévues en 2026 sur les sites suivants pour 164 k€ TTC :

- Tourbière de la Seigne, Boujailles
- Le marais des Terreaux à Arc sous Cicon
- Le Doubs à Labergement Ste Marie
- Le ruisseau du Cébriot à Chapelle des bois

Huit chantiers sont prévus en 2026 pour un montant de 730 k€ TTC :

- La fin du chantier de la tourbière du Frambourg à La Cluse et Mijoux
- Le ruisseau du Champs des auges à Frasne
- La tourbière du Forbonnet à Frasne
- Le marais de l'Ecouland à Frasne
- La tourbière de Champs nouveaux à Labergement Sainte Marie
- 3 chantiers de déboisement avant travaux hydrauliques sur la seigne de Boujailles, la tourbière en béton à Oye et Pallet et la tourbière près des grues à Les Villedieu.

L'ensemble des recettes seront constatées en fonctionnement (reversement subventions par le CEN + autofinancement du budget général).

L'autofinancement du budget général annuel moyen sur la durée du programme est de l'ordre de 35 k€.

Financement direct entre Union européenne et le CEN

Le compte administratif prévisionnel 2025 de ce budget annexe ressort déficitaire en investissement. Cela s'explique principalement par le décalage de versement du FCTVA. Lors du BP 2025 un emprunt court terme avait été inscrit mais non contractualisé in fine.

Olivier Billot précise qu'il sera nécessaire de procéder de la même manière pour 2026.

2.3 Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Vous trouverez ci-joint une proposition d'actualisation du PPI 2026-2030 au regard de l'évolution des dossiers.

Monsieur Jean-Claude GRENIER demande s'il est possible lors du Débat d'Orientations Budgétaire d'indiquer les projets qui auraient été abandonnés.

Madame Béatrix Loizon indique également avoir besoin de pouvoir comparer l'évolution par rapport au PPI précédent.

Cyril Thevenet indique qu'il y a surtout eu un ajustement de calendrier pour tenir compte de l'avancement des projets.

Monsieur Olivier Billot conclut en indiquant que le rapport du DOB va être enrichi suite au débat du bureau, en explicitant mieux l'origine de l'excédent, en précisant les restes à réaliser et en faisant mieux le distinguo dans le PPI entre le volet PI et le volet GEMA.

3. Convention relative aux interventions dans la forêt communale du Forbonnet (Frasne) EPAGE/CFD/commune de Frasne/ONF

Compte-tenu de la diversité des labels (Natura 2000, RNR, Ramsar) et des intervenants (CFD, ONF, EPAGE) dans la forêt communale du Forbonnet à Frasne, dont les enjeux de préservation sont importants, il est proposé une convention permettant de mettre en cohérence les actions des différents partenaires, ceci sur la durée du futur plan de gestion de la Réserve Naturelle de Frasne Bouverans, soit jusqu'à fin 2026..

Toute intervention devra être compatible avec la réglementation en vigueur, le plan d'aménagement forestier et les objectifs des documents de gestion en vigueur (plan de gestion de la réserve naturelle et document d'objectifs du site Natura 2000).

Cette convention n'a pas d'engagement financier pour les signataires.

Délibération N°BS-2026-01 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Valide la Convention relative aux interventions dans la forêt communale du Forbonnet (Frasne) EPAGE/CFD/commune de Frasne/ONF**
- **Autorise le 2eme Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire**

4. Acquisition Foncière : Fourcartier – ZC0049 – Longevilles Mont-d'or

L'EPAGE a été sollicité par la SAFER pour acquérir la parcelle ZC0049 sur la commune des Longevilles Mont-d'or.

La parcelle présente un intérêt particulier en raison de sa situation en bordure (400 m de linéaire) du cours d'eau du Bief Rouge, sur la commune de Longevilles-Mont-d'Or. Ce cours d'eau a été identifié par notre structure comme présentant un fort potentiel de réhabilitation à moyen terme.

Par ailleurs, cette parcelle est classée, au titre de l'enjeu 1 du PGSMH, comme une zone humide d'intérêt majeur.

Sur le plan de la biodiversité, elle est située au sein d'une ZNIEFF de type I, et la présence du Cuivré de la bistorte (papillon menacé) y a été recensée.



Surface : 1ha 18a 60m²

Le détail du prix est le suivant :

Prix principal	575,00 €
Frais acquis par la safer	350,00 €
Frais safer (forfait)	300,00 €
	1 225 €
Prix rétrocession	+ 245 € TVA

Frais d'acte de revente (sauf à regrouper avec un autre lot en cours d'année) : 380 € environ

Délibération N°BS-2026-02 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition de la parcelle ZC0049 pour un montant de 1225,00 € + 245€ TVA + frais de notaire
- AUTORISE le Président à signer tout document lié à cette demande

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15 et est suivi des vœux du Président aux équipes.

Le secrétaire de Séance

Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Philippe ALPY